

# La gazette de Gambais

1900-1909

La presse locale, au début du XXème siècle...

Imaginez un monde où radio et télévision sont absentes, où les voitures sont encore peu accessibles, où le téléphone n'en est qu'à ses débuts. Les cartes postales et télégrammes permettent de s'informer rapidement, à titre privé ou professionnel.

Mais les nouvelles ? La politique ? L'économie ? Les faits divers ? Les sujets locaux ? La presse, souveraine, déploie ses feuilles sur toute la France, depuis les grands titres nationaux aux journaux départementaux plus modestes, ou aux petites gazettes municipales.

«*Le Journal de Mantes*» est alors une institution dans notre région. Il couvre l'actualité depuis 1871 et, entre autres cantons, celui de Houdan auquel Gambais est rattaché.

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, c'est un hebdomadaire qui paraît le mercredi. Il se compose de quatre pages, la première étant consacrée aux sujets nationaux, essentiellement politiques. A l'époque, la rédaction soutient le parti radical-socialiste au pouvoir. Les sujets sont engagés, le ton souvent virulent. Puis sont développés les faits concernant le canton de Mantes, largement couvert. Ensuite les « Nouvelles de l'arrondissement » où Gambais apparaît quand le correspondant local communique au journal une information qui lui semble digne d'intérêt. Une rubrique sur les affaires judiciaires, héritage de l'ancienne publication, assez dense, disparaîtra peu à peu, laissant de plus en plus de place à la publicité.

Comment les nouvelles de Gambais sont-elles collectées ? Elles sont communiquées par la Mairie, mais aussi par un ou des correspondants habitant au village, impliqués dans la vie de la commune, relevant les faits, les rédigeant peut-être. Les articles, plus ou moins longs, ne sont pas signés. Il est difficile de dire aujourd'hui d'où émanaient les informations.

Lire ces « nouvelles », plus de 100 ans après, est un exercice assez savoureux : un luxe de détails, des tournures délicieusement désuètes aujourd'hui, un ton parfois confidentiel, des faits divers convoquant les images chocs... Mais ce qui reste, ce sont des traces du passé qui remontent, des noms encore familiers, des lieux qui revivent. L'émotion affleure peu à peu au fil de ces articles. Revit alors un petit village où la vie n'était pas facile pour tous, où la République, encore fragile, convoquait ses symboles lors des cérémonies officielles, où un deuil était annoncé à tous. On sourit parfois devant de dérisoires récits, un vol de lapin, un pauvre larcin, une dispute entre voisins... et l'attendrissement prend le pas sur l'ironie. Mais la tragédie frappait souvent, la pauvreté poussait parfois au suicide, la maladie fauchait sans remède, les temps étaient durs déjà -ou encore- pour les plus faibles.

Ces articles retranscrits ici ont été collectés sur le site des Archives départementales des Yvelines. Une grande partie de la presse locale ancienne y est de nouveau disponible, mais le moteur de recherche n'est pas encore activé. Les curieux doivent donc faire preuve de patience et feuilleter, page après page, pour retrouver la localité ou le sujet qui l'intéressent. Cette première « gazette » retrace une première décennie. Les autres suivront, jusqu'en 1944, date où le *Journal de Mantes* cessa de paraître.

Des commentaires pouvant préciser ou éclairer le propos suivent certains articles. A terme, des cartes postales illustrant les lieux viendront compléter le texte. En attendant, le site Internet de Gambais en propose déjà une belle collection qui font écho aux faits que vous allez découvrir.

Bonne lecture et ...à suivre.

## 24 janvier - Vandalisme

M. Tric, entrepreneur de travaux publics à Gambais, s'était fait construire au cours de l'année dernière, une maison bourgeoise, à 200 mètres environ des habitations, sur la route de Gambais à Houdan.

Jeudi dernier, l'entrepreneur se rendant à sa propriété vit, en y arrivant, un seau renversé demeuré au milieu de sa porte ; le seau avait servi d'escabeau à un malfaiteur qui avait complètement brisé à l'aide d'une pioche le châssis en fonte de la porte d'entrée ; un grand panneau en faïence décorée de fleurs avait, lui aussi, été brisé.

A l'intérieur, tout avait été saccagé : les serrures avaient été faussées, leurs clés volées, quatre cheminées en marbre avaient leur tablette brisée, dans une chambre le plafond avait été troué à l'aide d'une hachette ; le robinet en cuivre d'une pompe était brisé ; enfin dans la remise on avait renversé un sac contenant de la peinture rouge en poudre.

Des traces de pas, très nettement marquées, ont été relevées sur le sol ; on espère qu'elles permettront de faire connaître l'auteur de ces déprédations.

## 28 avril - Suicide

Depuis quelques semaines, Mme Veuve Lesprillier, âgée de 84 ans, demeurant à Gambais, souffrait de douleurs internes ; continuellement elle se plaignait, maugréant contre l'existence. Sa voisine, Mme Robert, venait chaque jour lui prodiguer des soins. En se rendant chez Mme Lesprillier, le 26 avril vers 5 heures et demie, elle trouva cette malheureuse femme pendue à une poutre. M. le Dr Delattre a procédé aux constatations légales.

Le mari de la suicidée, ainsi que sa fille, avaient mis fin à leurs jours, il y a quelques années, en se pendant également.

## 9 mai - Elections municipales

Votants : 263 ; Majorité : 121

Marquis de Labriffe (c.s.) :215 ; Olivier J. :194 ; Pitou E. (c.s.) :173 ; Robert, A. (c.s.) :158 ; Lesprillier (c.s.) :154 ; Rouillier (c.s.) :148 ; Brault, A. (c.s.) : 136 ; Malherbe, L. (c.s.) : 135 ; Robert, E. (c.s.) : 133 .

## 23 mai - Elections municipales

Roullier, Ernest Maire ; Pitou, Ernest, Adjoint

[M. Roullier était le directeur de l'école d'aviculture. M. Pitou était cultivateur au Boulay.](#)

## 13 juin - Vol d'une faux

Un faucheur nommé Caillié, de Gambais, avait laissé ses outils dans les champs à l'abri d'une haie. Quand il voulut revenir les prendre le 10 juin au matin, il put constater que sa faux, d'une valeur de 8 francs, lui avait été volée au cours de la nuit précédente.

[Habitait au Boulay.](#)

## 27 juin – Onze canards volés

M. Fourneix Gustave, cultivateur, avait disposé dans le milieu de sa cour un petit parc formé d'un grillage en fil de fer de 0,50 m. de hauteur. Dans cette volière il élevait des canetons. Dimanche dernier, il constata que ses onze canards lui avaient été dérobés. Le vol a dû être commis au cours de la nuit précédente entre minuit et une heure du matin car à cette heure-là les chiens ont longuement aboyé, mais aucun indice n'a pu mettre sur la trace du coupable.

[Habitait à Saint Côme.](#)

## 11 juillet – Braconnage

Le 19 juin dernier, un garde-chasse particulier dénommé Hacquin, au service de M. Ferdinand Dreyfus, a surpris à Gambais dans un bois voisin de celui confié à sa garde, un journalier nommé Prévost, occupé à retendre un collet à lapin. Le collet a été saisi et adressé au Greffe de Mantes pour servir de pièce à conviction.

[M. Ferdinand Dreyfus était le propriétaire de la Germanie \(domaine de Vitry\).](#)

1<sup>er</sup> août – Bois incendiés

Mercredi dernier, vers deux heures du soir, des cultivateurs de Gambais aperçurent une colonne de fumée s'élever au-dessus du bois de M. le Marquis de Labriffe. L'alarme fut aussitôt donnée et bientôt les pompiers de Gambais, de Bourdonné et de Houdan arrivaient sur les lieux. Il fallait près de trois heures de travail pour parvenir à maîtriser le sinistre qui a détruit 5 hectares de bois et de bruyères. Ces bois sont assurés.

## 31 octobre – Mérite agricole

Parmi les dernières promotions dans l'ordre du mérite agricole, publiées dimanche dernier par le Journal Officiel, nous avons relevé celle de MM. Eugène Arnout, de Gambais, au grade d'officier de cet ordre.

14 novembre – Un consommateur peu scrupuleux

Le 9 novembre un inconnu se présentait vers 4h. de l'après-midi, chez M. Morvan, marchand de vins à Gambais. Il se fit servir à boire, puis à manger, et profitant d'un moment où il se trouvait seul dans la salle de débit, il se sauva, emportant un accordéon.

14 novembre – Chasse sur autrui

Dreyfus, Ferdinand, avocat à Paris, 98 Avenue de Villiers contre Maillier, Alexandre Désiré, 38 ans, cultivateur aux Bruyères, commune de Gambais.

Le 27 août à 6h. du matin, M. Maillier se trouvait à la chasse ; le garde-chef dit l'avoir vu tirer un faisan, sur une bande de terre d'une largeur de 3 m. sise en dehors du grillage qui clôt la propriété de M. Dreyfus, mais appartenant néanmoins à ce dernier ; le faisan, tué, tomba à l'intérieur de la clôture ; le chasseur vint vers le grillage et se voyant dans l'impossibilité de ramasser sa pièce de gibier, attendit l'arrivée du garde qu'il voyait venir, et le pria de lui passer l'oiseau ; le garde lui déclara procès-verbal. Le chasseur lui, prétend avoir tiré sur ses terres, à 15m. de la propriété de M. Dreyfus. 16 francs d'amende et 20 francs de dommages et intérêts.

Même délit : Ferdinand Dreyfus contre Savary, Léon François, 35 ans, Menu, Albert Arthur, 18 ans, aux Bruyères. Tous deux ont été trouvés en action de chasse, le 12 septembre Savary armé d'un fusil et accompagné d'un chien appartenant à Menu; plusieurs fois déjà le premier a été paraît-il été pris, si bien que le tribunal le prive pendant deux ans de permis de chasse indépendamment de la condamnation de 50 francs d'amende qui est prononcée contre lui ; Menu s'en tire avec 25 francs mais tous deux sont condamnés en outre à payer solidairement 50 francs de dommages et intérêts.

Même délit : Ferdinand Dreyfus contre Auchet, Edouard Fortuné, 57 ans, propriétaire, demeurant aux Pideaux. Le 4 octobre dernier, M. Auchet traversa le chemin de Vitry, un sentier large de 5m., sans avoir pris soin de décharger ni désarmer son fusil, non plus que de tenir son chien en laisse, 5m. sont si vite traversés ! Mais les gardes de M. Dreyfus veillaient, le chemin appartenant à ce propriétaire. Ils verbalisèrent contre l'imprudent chasseur et pour ce délit, celui-ci est condamné à 25 francs d'amende et 10 francs de dommages et intérêts.

En quittant le prétoire, M. Auchet, qui paraît d'un caractère assez vif, profère quelques paroles qui se perdent dans l'auditoire ; M. le Président lui fait remarquer l'inconvenance de son attitude ajoutant que le tribunal ne veut avoir entendu ces paroles, mais à nouveau le garde Hacquin qui veille, le garde-chef, celui qui a trois reprises de cette audience vient de déposer relativement aux procès-verbaux qu'il a dressés. Il s'élança vers la barre : «M. le Président, clame-t'il, il a dit : cela vous portera bonheur, messieurs. », et Auchet est rappelé, il se trouble, balbutie, ces paroles lui ont échappé, il les a dites sans méchanceté.

M. le Président, après l'avoir admonesté, le renvoie : «le tribunal veut se montrer indulgent envers vous, dit-il ».

5 décembre – Vols à Gambais

Trois ouvriers de culture, employés à la ferme d'Olivet, viennent d'être arrêtés pour vol. La gendarmerie de Houdan recherchant, depuis quelques temps un nommé Maignot inculpé de vol d'effets, contre lequel un mandat d'arrêt avait été décerné par le parquet de Saint Calais (Sarthe). Maignot fut trouvé à Gambais et l'enquête à laquelle on se livra lors de son arrestation permit d'appréhender ses deux camarades, Deshaies et Saval. Maignot avait fait connaissance de Saval dans les premiers jours de novembre à la porte du château de La Roche-Guyon où chacun d'eux venaient solliciter l'aumône que le propriétaire accorde à tous les passagers. Les deux mendiants devenus bientôt amis firent route ensemble jusqu'à Bû (Eure-et-Loir) ; là, tandis que l'un se faisait servir une consommation et retenait l'attention de la débitante, l'autre entra dans l'épicerie attenante au café, et y volait une boîte de sardines que les deux compères mangèrent au refuge de la localité. Ils vinrent ensuite à Olivet où ils furent embauchés. En compagnie de Deshaies déjà employé dans la ferme, ils se rendirent dans plusieurs débits de Gambais, volant successivement des boîtes de homard, de sardines, de tomates, de champignons, 5 kg de chocolat, des cigarettes, des paquets de tabac, un litre d'absinthe Pernod, de l'arôme Patrille, un rasoir et une pipe. Deshaies, qui n'avaient point assisté à tous les vols n'en prit pas moins sa part de butin, car ses deux complices rapportaient à la bergerie de la ferme le produit de leurs vols autour duquel tous trois s'attablaient. Tous ces vols furent expliqués par Saval qui, après avoir nié une participation première s'écria : «puisque je suis pincé, je vais dire la vérité ».

Maignot a été trouvé porteur d'un coup de poing américain ; il était habillé au moment de son arrestation avec une partie des effets signalés dans le vol commis à Saint Calais. Il a été remis à la disposition du parquet de cette ville ; ses deux compagnons ont été écroués à la maison d'arrêt de Mantes.

12 décembre – Vol d'eau-de-vie

Vers 6 heures un quart jeudi matin, Melle Quignon descendait à la cave de ses parents établis marchands de vins à Gambais. Contrairement à d'habitude, la porte était ouverte et le bruit d'une bouteille que l'on emplissait au tonneau frappa son oreille ; « Qui est-là ? » interrogea-t-elle, « C'est moi » répondit une voix inconnue. Melle Quignon attendit à la porte et au moment où le voleur sortait elle le saisit et reconnut un charron nommé Bisson habitant à quelques centaines de mètres de sa demeure. Bisson venait de voler un litre d'eau-de-vie. Il a avoué que c'était la quatrième fois qu'il pénétrait dans la cave au moyen de fausses clés et que chaque fois il s'était emparé d'un litre d'alcool.

[Bisson Théophile, 54 ans, habitait à la Ferme des Bois. Il a été condamné à 4 mois avec sursis.](#)

19 décembre – Accident de travail

Le 8 décembre dernier, un charretier de la ferme d'Olivet nommé Le Provost était occupé à charrier des pommes de terre. Vers 10h. du matin, il arrivait avec son attelage près du silo contenant les pommes de terre, lorsque le cheval se retournant brusquement vers lui le jeta à terre sous les roues du tombereau. Relevé aussitôt par un berger de la même ferme nommé Bourdon, qui avait été témoin de l'accident, Le Provost fut transporté à la ferme d'où le régisseur le fit conduire à l'hospice de Houdan. M. le Dr Bergès qui soigne le blessé a déclaré qu'il ne pourrait reprendre son travail avant deux mois environ sauf complications.

26 décembre – Chasse avec engin prohibé

Maillier, Alexandre Désiré, 38 ans, cultivateur à Gambais, a été surpris par les gardes particuliers Hacquin et Bigot, au moment où il décrochait un lapin pris au collet. Ayant, au cours de leur tournée, aperçu une tendue de collets, le 5 novembre, les deux gardes se postèrent à la Mare Brûlée, à proximité des engins, le 6 de grand matin, bientôt Maillier arrivait, les collets étaient placés par moitié sur la propriété du prévenu et sur celle de M. Ferdinand Dreyfus. 100 francs d'amende.

## 1901

9 janvier – Pour les cyclistes

Un cycliste de Gambais, rencontré au cours de l'après-midi de dimanche, dans les rues de Houdan, s'est vu dresser un procès-verbal, sa machine n'étant point encore pourvue de la plaque de contrôle.

27 mars – Bergerie incendiée

Vers 7h. du matin, le 18 mars, le chef de culture de la ferme d'Olivet, aperçut tout à coup une épaisse fumée sortant du local attenant aux bergeries et où couchent les ouvriers de la ferme qui tous à ce moment, étaient partis aux champs. Il fit aussitôt actionner la pompe de l'exploitation agricole, ce qui permit d'attendre l'arrivée des pompiers de Gambais, Bourdonné et Bazainville. Les moutons purent être sortis des bergeries mais 400 bottes de foin qui se trouvaient au premier étage furent consumées ainsi que le lit de camp et toute la literie destinée aux ouvriers. Les dégâts qui s'élèvent à 8000 francs, au préjudice de M. le Marquis de Labriffe, sont couverts par une compagnie d'assurance.

Il est probable que le feu ait été communiqué par une chandelle qu'un ouvrier avait allumée vers 5h. du matin et qu'il avait omis d'éteindre en partant à son travail. Les trois subdivisions de pompiers n'ont pas mis moins de trois heures à maîtriser l'incendie.

[Jules Viget était le chef de culture de la ferme d'Olivet.](#)

24 avril – Coups et blessures, ivresse, tapage nocturne

Neveu, Frédéric François Alphonse, 38 ans, cultivateur à Gambais, se trouvant complètement ivre un dimanche soir, perdit son cheval ; il alla éveiller un habitant de Bazainville et lui conta qu'il avait été assailli par des individus qui lui avaient volé son cheval : il demanda à M. Fouché de prendre une lanterne et de l'aider à chercher dans la plaine. Après avoir erré pendant quelques instants, il se coucha dans un sillon, déclarant qu'il n'irait pas plus loin. Après avoir dormi probablement, il se dirigea vers la ferme de Launay, habitée par son oncle et frappa dans la porte à coups redoublés : « Au nom de la loi, ouvrez ! » cria-t-il, puis ensuite « Au secours, à l'assassin ! ». Entendant ces appels, M. Rognon, maçon, qui habite à proximité, sortit précipitamment avec son fils pour porter secours ; tous deux se dirigèrent vers la ferme de Launay au milieu de l'obscurité ; « Je ne vois rien » dit M. Rognon ; mais au même instant, Neveu se précipitait sur lui et le frappait à la figure avec une pierre qu'il tenait dans sa main fermée ; son fils, qui se précipitait à son secours, fut aussi frappé. M. Rognon dut être emmené chez un voisin où ses blessures furent lavées et pansées.

Neveu nie tout, même ses premières déclarations ; il prétend que dans cette affaire, il a été la victime ! Le tribunal qui ne partage pas son appréciation, le condamne à 15 jours de prison, 5 francs d'amende pour la contravention d'ivresse et 10 francs pour le délit de tapage nocturne.

[Habitait à la Ferme des Bois.](#)

3 juillet – Chasse à l'homme

M. Maillard, maçon à Gambais, constat il y a peu de temps, que son cidre, placé dans la cave d'une maison point encore habitée, disparaissait ; il s'assura que son voleur s'introduisait la nuit dans sa cave et décidé à mettre un terme à ces soustractions, il se rendit le 20 juin vers 10h. et demie du soir, armé d'un fusil, pour monter la garde près de sa demeure. En arrivant, il entendit du bruit à proximité d'un pommier et tira...la capsule seule partit, le coup rata, et un homme s'enfuit à toutes jambes. Il n'a pu être rejoint. Etait-ce bien le voleur ?

31 juillet – Maison incendiée par la foudre

Pendant le violent orage qui s'est abattu le 21 juillet vers 6h. du soir sur toute la région de Gambais, une maison d'habitation, une étable, les dépendances et les greniers, ont été complètement détruits par un incendie causé par la foudre.

Vers 6h. et demi du soir, M. Gauthier, architecte à Houdan, qui se trouvait de passage à Gambais, regardait l'orage ; tout à coup la foudre tomba avec fracas sur la demeure de Mme Vve Maurin, dont la maison est voisine de celle où il se trouvait ; M. Gauthier sortit aussitôt, mais déjà la maison flambait de tous côtés. Aidé par le propriétaire de la maison incendiée et par un voisin, il put sortir les vaches de l'étable et sauver une partie du mobilier ; mais en dépit des prompts secours apportés par les subdivisions de pompiers de Gambais, Bourdonné et Bazainville, l'immeuble, les récoltes et les instruments agricoles qui s'y trouvaient contenus ont été totalement détruits ; les efforts des pompiers ont dû se borner à protéger les habitations voisines. Les pertes sont couvertes par une compagnie d'assurance.

18 septembre – Blessée par un chasseur

Dimanche dernier, vers 6h. du matin, M. Ruche, rentier au Boulay, se trouvait à la chasse en compagnie d'un de ses amis, M. Auguste Piat, boucher à Clichy-Levallois ; celui-ci tira un coup de fusil sur une volée de perdreaux ; un cri de douleur lui répondit : une jeune femme qui passait sur la route, distante de 120 m. environ, Mme Vve Lecellier, venait d'être atteinte par les plombs ; plusieurs lui frappèrent l'épaule, un pénétra dans la figure à 1 cm. de l'œil droit. M. Piat accourut aussitôt et envoya la blessée se faire panser à Houdan. M. le Dr Bergès, de qui elle a reçu les soins, a demandé quelques jours avant de procéder à l'extraction du grain de plomb.

2 octobre – Délit de chasse

Le garde particulier Hacquin, au service de M. Ferdinand Dreyfus, avocat à la cour, habitant à Gambais, a verbalisé, le dimanche 15 septembre, contre un habitant de Gambais, M. Neveu, qu'il prétend avoir surpris en action de chasse, sur le terrain confié à sa surveillance. Le chasseur conteste les faits qui seront vraisemblablement tranchés par le tribunal de Mantes.

[Condamné à un mois de prison et 100 francs d'amende par défaut.](#)

16 octobre – Délit de chasse

En faisant sa tournée le 1<sup>er</sup> septembre, le garde particulier Bigot, aperçut dans une clairière à la tombée du jour, un individu qui, ramassé sur lui-même, un fusil abattu entre les mains, attendait le gibier. A la vue du garde, le chasseur se sauva à travers bois, bientôt suivi par Bigot qui le perdit de vue après une course assez longue. Dans sa fuite, le chasseur avait perdu son chapeau que le garde avait ramassé aussitôt. C'est grâce à cette pièce que la gendarmerie de Houdan pu connaître, cette semaine seulement, après maintes recherches, le nom du délinquant qui habite Paris et sera prochainement interrogé sur le délit qui lui est reproché.

## 1902

26 mars – Vol d'argent

Un cultivateur de Gambais occupait depuis quelques jours un journalier, Léon Bompois, qu'il logeait dans une chambre également occupée par un autre ouvrier de la ferme. Le 17 mars, Bompois couchant seul dans cette chambre, profita de son isolement pour ouvrir la malle de son camarade et s'emparer de 30 francs que contenait un porte-monnaie qui y était enfermé ; il se fit ensuite régler son compte et disparut ; son signalement a été transmis aux brigades voisines.

[Employé chez M. Hallard, condamné à un mois de prison par défaut.](#)

28 mai – Voleur pincé

Deux consommateurs, Delaisse et Prévost, tous deux journaliers à Gambais avaient passé la soirée de mercredi dernier au café Biel au hameau des Quatre Piliers ; Delaisse avait laissé voir dans son porte-monnaie une somme de 75 francs environ composée d'un billet de 50 francs, d'une pièce de 20 francs et de menue monnaie ; vers 11h. les deux amis quittaient le débit. Le lendemain matin, Delaisse constatait que son porte-monnaie avait disparu ; l'avait-il perdu ou lui avait-il été volé ?

Ses soupçons se portèrent sur son camarade Prévost et il ne tarda pas à apprendre qu'il ne s'était pas trompé.

Prévost était parti le lendemain à Dreux faire des achats ; il s'était offert un complet, des chaussures et divers objets ; il avait payé la plus grande partie de ses achats avec un billet de 50 francs. Questionné sur la provenance de son argent, Prévost prétendit d'abord que sa mère lui avait donné une certaine somme ; sa mère déclare qu'elle ne possédait pas un sou ; ensuite notre journalier dit avoir reçu de l'argent de son patron, ce qui était encore faux ; enfin, pressé de questions, il finit par déclarer que ses ressources provenaient du vol du porte-monnaie de Delaisse. Il a été arrêté aussitôt.

[Condamné à quatre mois de prison avec application de la loi Bérenger.](#)

10 septembre – Délit de chasse

Le 24 août dernier, le garde particulier Hacquin aperçut dans une pièce d'avoine voisine des terres confiées à sa garde, un cultivateur qui faisait chasser son chien. Bientôt le chien revint portant un jeune faisan. Ne pouvant verbaliser sur ce terrain, le garde a informé le Parquet de Mantes qui a chargé la gendarmerie de Houdan d'ouvrir une enquête sur ces faits.

10 septembre – Descente de justice

M. Barthélémy, Juge, substituant M. Le Procureur de la République, s'est transporté mardi dernier à Gambais, accompagné de M. le Dr Auguste Bonneau, médecin légiste du Parquet de Mantes. Dans cette commune, un enfant de 18 mois, placé en nourrice était mort la veille et les causes de son décès ne paraissant pas nettement établies, le Parquet avait donné l'ordre de sursoir à l'inhumation. M. le Dr. Bonneau a procédé à l'autopsie et adressé un rapport à la justice.

[Il s'agit probablement de Joseph Cerceau, dont les parents résidaient à Sèvres, et qui était en nourrice chez Angéline Garnier \(acte de décès 31 août 1902\)](#)

12 novembre – Est-ce un vol ?

Pendant une courte absence de M. Carbonez, vacher à la ferme d'Olivet, sa montre de nickel a disparu de sur la table où il l'avait laissée ; cette montre est fort usagée et évaluée 5 francs par son propriétaire ; ainsi se demandait-on si Carbonez a réellement été volé ou s'il n'aurait pas plutôt été victime d'une mauvaise plaisanterie d'un de ses camarades.

[Carbonez venait de Belgique.](#)

12 novembre – Mutilation d'arbre

Chemin, Félix Joseph, 54 ans, journalier à Gambais, a coupé le 17 novembre la maîtresse branche d'un jeune laurier appartenant à M. Durand de Maulette ; le préjudice en lui-même est insignifiant dit le propriétaire, mais cet arbre est d'une culture fort difficile à Maulette et c'est pourquoi M. Durand a porté plainte. 25 francs d'amende.

## 1903

14 janvier – Vol de poules

Depuis deux mois, cinq poules faverolles ont disparu de la basse-cour de M. Morvan, cultivateur à Gambais ; ces poules allaient journalièrement dans le bois communal et il y a lieu de supposer qu'elles ont été volées ou tuées par des chasseurs sans scrupules.

11 février – Massacre de faisans

M. Ferdinand Dreyfus, ancien député, possède à la Germanie une propriété dans les dépendances de laquelle se trouve la faisanderie où est élevé le gibier destiné au repeuplement des chasses.

Dimanche, vers 8h. et demi du matin, le garde-chef était avisé que les chiens, quittant leur chenil, avaient réussi à pénétrer dans la faisanderie où ils avaient fait un véritable carnage de faisans. En effet, 24 poules faisanes, 2 coqs faisans avaient été étranglés, 16 avaient été mangés par les chiens -au nombre de 3 seulement- qui avaient en outre exterminé 10 poules de basse-cour appartenant au garde Hacquin. Celui-ci, qui était chargé de surveiller le chenil et la faisanderie, avait été congédié quelques jours plus tôt par M. Dreyfus ; cet incident s'est produit précisément quelques heures avant son départ. Les faisans tués sont estimés à 200 francs.

18 février – Bris de clôture

Au cours de la nuit du 8 au 9 février, M. Perrot de Gambais, fut éveillé par des grands coups frappés dans sa porte ; bientôt un pavé, lancé du dehors, brisait cette même porte. M. Perrot se leva, ouvrit, et reconnut son fils avec lequel il vit en mésintelligence.

[Condamné à 6 jours de prison.](#)

24 juin – Question féminine

Un charretier de la ferme d'Olivet, Jules Hillaire, âgé de 20 ans, passait le 15 juin à proximité d'un champ où plusieurs ouvriers travaillaient. L'un d'eux, Théophile Kervis, s'approcha de lui, lui chercha querelle puis le frappa à coups de poings et ensuite avec un morceau de fer. Bien qu'il perdît du sang abondamment, Jules Hillaire parvint à maîtriser Kervis, dont le frère s'élançant à son tour vint frapper le charretier avec une bouteille de bière. Jules Hillaire a porté plainte contre ses agresseurs. Les faveurs d'une bonne, habitant l'ancienne résidence des deux hommes, seraient la cause de leur dissentiment.

8 juillet – Vol de nougat

A l'occasion du concours de pompes de Gambais, Mme Leborgne, marchande foraine à Houdan, avait monté sa tente sur l'emplacement du concours. Lundi, arrivant à sa boutique, elle put constater que pendant la nuit, la toile de fermeture avait été coupée et que par la fente ainsi faite on lui avait volé 11 bâtons de nougat d'une valeur de 1 franc chaque.

22 juillet – Mérite agricole, grade d'officier

M. Poirier, Auguste, ancien horticulteur à Gambais, lauréat et membre du jury de nombreuses expositions horticoles, 38 ans de pratique, chevalier depuis le 19 juillet 1893.

16 décembre – Accident de chasse

Lundi, vers 9h. du matin, MM. Alexandre Ruche, rentier au Boulay, et Henri Lecoq, cultivateur aux Pideaux, se trouvaient ensemble à la chasse sur la route nationale aux Quatre Piliers.

M. Lecoq marchait sur le bord de la route près du fossé, suivi à 30m. environ de son ami ; tout à coup, un lièvre fut signalé ; M. Lecoq se retourna pour revenir près de son compagnon et arrivé à sa hauteur, descendit dans le fossé ; malheureusement, dans ce mouvement, il heurta l'extrémité des canons du fusil de M. Ruche qui marchait le doigt sur la détente de son arme, la secousse fit partir le coup qui, faisant balle, atteignit le cultivateur à la cuisse droite.

Le malheureux chasseur s'affaissa dans le fossé d'où il fut relevé par des témoins de l'accident, qui le transportèrent dans la maison voisine chez Mme Vve Biet, débitante, où il a reçu les soins empressés de M. le Dr Delattre. M. Lecoq souffre énormément de la blessure qui lui a été faite, son état présente une certaine gravité. Quant à M. Ruche, il est consterné de cet accident causé par sa maladresse et s'est offert à prendre à sa charge tous les frais résultants de l'accident.

## 1904

13 janvier – Accident de chasse

Sous ce titre, nous avons relaté voici un mois, le terrible accident de chasse survenu à Gambais le 7 décembre. Au cours d'une matinée de chasse, M. Lecoq, cultivateur, reçut à bout portant un coup de fusil de M. Ruche, rentier, qui tenait maladroitement son arme. Nous apprenons que M. Lecoq vient de succomber dans d'atroces souffrances aux blessures causées par son compagnon.

17 février – Une conférence républicaine à Gambais

A la demande d'un groupe de républicains de cette commune, la *Société républicaine des conférences populaires* avait organisé, dimanche 14 courant, une matinée, salle Quignon. La réunion était présidée par M. Réant, conseiller d'arrondissement, assisté des membres du conseil municipal de Gambais.

Le président ouvre la séance en remerciant ses amis de Gambais de l'avoir honoré de leur confiance et en indiquent le but de la Société (action éducative républicaine, respect des croyances et des convictions sincères, vulgarisation par des conférences historiques, scientifiques, etc), il a fait l'éloge de cette société dont le président d'honneur est M. Doumer, député de l'Aisne, ancien Gouverneur Général de l'Indo-Chine, et le président effectif M. Berteaux, le vaillant député de Seine-et-Oise.

M. Réant donne ensuite la parole au délégué de la société, M. Léon Petit qui présente à l'assemblée le conférencier, M. Georges Moitet, Conseiller départemental de la Seine.

M. Moitet avait pris pour sujet : *Les étapes de la liberté, 1356-1789*. Pendant 1h. et demi le sympathique orateur a tenu en haleine la salle (qui était comble) par le charme de sa parole et convaincante, qui atteignait souvent, dans des périodes entraînantes, la plus haute éloquence. Nos grandes pages d'histoire ont été traitées de main de maître et nous avons vu briller bien des larmes dans les yeux quand l'orateur, dans un tableau saisissant, retraçait les misères du peuple pendant ces siècles de monarchie absolue.

Des tonnerres d'applaudissements soulignaient chaque période, et les dames, qui étaient nombreuses, n'ont pas ménagé à l'orateur leurs marques d'approbation.

En quelques mots, M. Réant a félicité et remercié M. Moitet, ainsi que les organisateurs de cette réunion qui a obtenu le plus vif succès.

18 mai – Après boire

Trois soldats en garnison à Dreux s'étaient rendus sans permission à Gambais le 12 mai pour acheter des œufs de faisans. Ils firent principalement des stations dans les débits de vin et se sauvèrent de l'un d'eux sans payer leurs consommations. Rejoint, ils soldèrent leurs dépenses, mais une discussion éclata bientôt entre eux, l'un d'eux tira sa baïonnette, menaçant de tuer son camarade ; celui-ci s'enfuit, glissa et se foula le pied. Il a été ramené à Houdan par le troisième et pansé par le M. le Dr Bergès.

1<sup>er</sup> juin – Singulière distraction

Depuis un certain temps de nombreux méfaits étaient conduits à Gambais : tapage nocturne, boîtes aux lettres enduites de matières par trop odorantes, objets cachés, etc...En dépit d'une étroite surveillance, les auteurs de ces actes n'avaient pu être découverts. Une enquête, conduite par le Maréchal des Logis de gendarmerie de Houdan, vient de les faire connaître ; ce sont des jeunes gens de 18 à 20 ans qui «s'amusaient» ainsi au détriment de leur concitoyens.

1<sup>er</sup> juin – Vol de volailles

M. le Dr Delattre, de Gambais, possède des volailles de race dans sa basse-cour. Récemment, trois poules de Hambourg lui ont été volées et une quatrième, tuée sur place, a été trouvée éventrée au milieu de la cour. De plus, au cours de la nuit où ce pillage a été commis, une porte grillagée a été arrachée d'une clôture bordant la propriété et emportée.

1<sup>er</sup> juin – Grave accident

Un représentant de commerce de Gambais, M. Paul Poisson, a été victime la semaine dernière d'un grave accident de bicyclette. Il suivait la route de Tacoignières à Orvilliers et se trouvait sur le territoire de Prunay-le-Temple, quand un chien de forte taille vint se jeter sur sa machine, le précipitant à terre. L'infortuné cycliste resta sur place, évanoui ; ce ne fut qu'une demi-heure plus tard qu'il reprit ses sens et pu se traîner sur le bord de la route où, au bout d'une heure, il fut recueilli par M. Pignot, épicier à Orgerus, qui le reconduisit à son domicile. Dans sa chute, M. Poisson s'est fracturé le crâne, perforé le tympan de l'oreille gauche, brisé la clavicule du même côté ; son état est excessivement grave.

8 juin – Outrages envers les gendarmes

Une journalière de Gambais, Maria Virginie Alexandrine Savary, femme Menu, âgée de 42 ans, vient répondre d'outrages adressés par elle aux gendarmes de Houdan. Le 14 mai dernier, procédant à une enquête, deux gendarmes de Houdan se présentaient chez les époux Menu pour questionner le mari ; la femme intervint et dit aux représentants de l'autorité qu'ils « soutenaient les coquins » ne croyant pas qu'elle leur adressait par là ni une injure, ni un outrage. Le tribunal en décide autrement et, pour ces seuls mots, condamne la femme Menu à 8 jours de prison.

6 juillet – Fil télégraphique coupé

Mercredi, dans la matinée, le fil télégraphique de Houdan à La Queue-les-Yvelines a été coupé en deux endroits par un malfaiteur qui, dérangé sans nul doute au moment où il allait emporter le fil de cuivre déjà roulé, l'a laissé sur place, au lieu-dit les Quatre Piliers.

17 août – Passage de troupes

Le 101<sup>e</sup> régiment d'infanterie à effectif de 32 officiers, 906 hommes et 61 chevaux cantonnera le 30 août à Houdan, venant de Saint Cloud et allant à Lamblore. Le 103<sup>e</sup> régiment d'infanterie à effectif de 35 officiers, 831 hommes et 44 chevaux cantonnera à la même date à Gambais, venant de Paris et allant à Marchainville.

24 août – Incendie

Jeudi, vers 7h. et demi du soir, le hangar que M. Achet, cultivateur aux Grésillons possède au bord du chemin des Grésillons à Perdreaucelle, a pris subitement feu ; les pompiers de Gambais, arrivés dès la première alarme, ont aussitôt combattu l'incendie qui a détruit le hangar et son contenu : 6 stères de bois, des instruments aratoires, des poules et des lapins. Les dégâts estimés à 1200 francs sont couverts par une assurance.

7 septembre – Collets dissimulés

Au cours d'une visite faite au domicile d'un journalier de Gambais, nommé Eugène Flèche, dont la femme se plaignait d'avoir subi les mauvais traitements, la gendarmerie de Houdan a trouvé quelques collets ; Flèche avait eu soin de dissimuler dans un trou ces « cravates », mais sa femme a indiqué la cachette et fait verbaliser contre son mari.

21 septembre – Concours scolaires agricoles

A la suite d'examens spéciaux, le diplôme d'instruction agricole et horticole a été délivré aux élèves dont les noms suivent :

Ecole de Gambais (garçons) :

M. François Bournérias, instituteur, médaille de vermeil.

Elèves lauréats :

Cours supérieur-Prix : Carroué Maurice, Ledeuff Roger, Rague Gaston, Frère Raymond, Jehanne Lucien, Marie Léon, Ridréau André, Duval Jean, Duhet Gabriel, Vacou Lucien.

Cours élémentaire- Prix : Bournérias Marcel, Farjon Robert, Gigon René, Toubeau Gaston.

Accessits : Lalandre Gaston, Goupy Marcel, Linocent Lucien, Chartier Roger.

Ecole de filles :

Mme Bournérias, institutrice, médaille d'argent grand modèle.

Cours supérieur-Prix : Bournérias Cécile, Fromenteau Rachel.

Cours élémentaire-Prix : Denouel Léonie, Plisson Solange.

Accessits : Bachelay Hélène, Robin Georgette, Lecoq Catherine, Brochard Lucie.

28 septembre – Tapage nocturne

Après avoir bu plus que de raison, trois journaliers de la ferme d'Olivet se sont rendus, dimanche soir, devant la porte de M. Nicolle, maréchal-ferrant au Boulay ; ils ont causé du scandale devant sa demeure et brisé un carreau.

[Mazeau, Jean, récidiviste écopa de 6 mois de prison, 50 francs d'amende et 15 francs pour ivresse.](#)

28 septembre – Arrestation d'un jeune soldat

Un jeune homme de Gambais, Albert Menu, soldat au 101<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Dreux avait, au retour des manœuvres, sollicité une permission pour se rendre auprès de sa femme qui est sur le point d'être mère ; cette permission lui ayant été refusée, Menu quitta Dreux et arriva à Gambais où, le 21 septembre, deux gendarmes porteurs d'un bulletin de recherches délivré deux jours plus tôt par le lieutenant-colonel commandant le détachement du 101<sup>e</sup>, vinrent l'arrêter. C'est entre les deux représentants de l'autorité que le futur père de famille a rejoint sa garnison.

9 novembre – Chevaux échappés

Le régisseur de la ferme de Neuville avait placé dans un enclos voisin de la propriété, deux juments qu'il avait en pension. Vendredi soir, les deux juments brisant la clôture, s'échappèrent ; depuis, malgré toutes les recherches auxquelles s'est livré le personnel de la ferme, elles sont demeurées introuvables. L'une des juments, âgée de 7 ans, est alezan clair, l'autre, de gros trait, est âgée de 2 ans, elle est de robe noire.

[Retrouvées à la Queue-les-Yvelines](#)

16 novembre – Une rixe

Mercredi, vers midi, deux ouvriers, Guillot et Cabrié, causaient entre eux. Un de leurs camarades, Lefauchaux, survint et injuria Guillot ; celui-ci se jeta sur lui et le terrassa. Profitant qu'il était dans l'impossibilité de se mouvoir, Cabrié intervint et armé d'un litre vide, il frappa Lefauchaux à la tête. Atteint près de l'œil droit, le blessé a dû se faire visiter par un médecin qui ne peut lui affirmer qu'il ne perdra pas cet œil.

23 novembre – Sauvage agression

Nous avons relaté, mercredi dernier, les coups qu'avait reçus un ouvrier agricole, nommé Lefauchaux, habitant Gambais. Lefauchaux qui a encore un œil gravement atteint, était encore alité dimanche, la figure toute enveloppée de bandes, quand Guillot, un des deux journaliers qui l'avaient blessé la semaine précédente, vint le trouver. Profitant de son sommeil, Guillot le frappa, cherchant à l'atteindre plus précisément à l'œil.

En sortant de la ferme, un de ses camarades, Couturier, lui reprocha son acte de brutalité, Guillot le terrassa, M. Pitou, adjoint, passant, voulut faire cesser cette nouvelle rixe ; à son tour il fut injurié et poursuivi jusque dans sa cour par Guillot dont il ne parvint que très difficilement à se défaire.

[Le 30 novembre, Cabrié écopa de 6 mois de prison et Guillot d'un an.](#)

## 1905

22 février – Fausse alerte

M. Vasseur, cultivateur à Gambais, se rendait samedi dernier à la mairie et faisait connaître qu'il venait d'être victime d'un vol très important. La gendarmerie de Houdan, prévenue, ouvrit aussitôt une enquête qui n'aboutit à aucun résultat...car, deux heures plus tard, M. Vasseur retrouvait son argent qu'il avait simplement changé de place.

#### 1<sup>er</sup> mars – Un drame dans un cimetière

Depuis quelques mois déjà, M. Ferdinand Chartier, un vieillard de 74 ans, autrefois chartier à Gambais, était entré à l'hospice Brézin à Garches, pour y soigner une affection très grave et très douloureuse.

Il y a une semaine environ, il vint chez sa fille, Mme Lamiot et alla en consultation chez le Dr Genret. Rentré à Garches, il répartit le reste de sa fortune, 652,25 francs entre ses quatre enfants.

Dimanche en pénétrant dans le cimetière, M. Eon, bedeau, entendit un gémissement ; il se dirigea vers la grande allée et trouva, étendu sur une tombe, M. Chartier baignant dans une mare de sang. Le pauvre homme fut transporté chez sa fille où le Dr Delattre, appelé, le trouva dans un état désespéré.

Arrivé à minuit par la voiture de Houdan, il était entré dans le cimetière de Gambais, dont la grille n'était pas fermée, puis avait allumé une bougie pour trouver plus aisément la tombe de sa femme inhumée depuis 23 ans ; il enleva son veston, sortit un revolver neuf et se tira un coup dans l'oreille droite ; le revolver encore chargé de 5 cartouches fut retrouvé près de lui ; dans la poche de son veston, une boîte contenant 16 cartouches fut trouvée ainsi qu'une lettre adressée à M. Denouel, son successeur, le priant de briser sur l'enclume qu'il lui avait cédée, le revolver acheté pour cette circonstance.

#### 5 avril – Vol de 2000 mètre de fil téléphonique

Au cours de la nuit du 29 au 30 mars, Mme Bachelay, du hameau des Quatre Piliers, fut brusquement éveillée par les aboiements de son chien ? Elle regarda par la fenêtre et n'ayant rien vu d'anormal, se recoucha. Le matin suivant, elle vit que devant sa maison, les fils de cuivre de l'administration des postes avaient été enlevés ; les quatre fils avaient disparu entre quatre portées de poteaux télégraphiques, deux seulement avaient été emportés à la cinquième portée. Ce fil de cuivre représente une longueur d'environ 2000m. et un poids de 65kg.

#### 12 avril – Montre volée

Au moment de partir au marché de Houdan mercredi dernier, M. Gustave Fournex, cultivateur à Saint Côme, chercha vainement sa montre d'or. Elle a dû lui être volée au cours de l'après-midi de dimanche, pendant une absence de quelques instants qu'il avait fait, oubliant par mégarde de fermer les portes de sa demeure.

#### 18 avril – Un suicide

Un journalier de Gambais, Louis Henri Confais, âgé de 49 ans, a été trouvé lundi dernier pendu à un poirier planté dans un champ d'avoine à 150m. environ des habitations. Confais, qui était épileptique avait quitté sa demeure vers 6h. du matin ; quelques instants après un cultivateur l'apercevait au milieu du champ en question, paraissant debout sous le poirier. Voyant qu'il restait immobile, il se rendit près de lui et vit que Confais était pendu, il avait passé une chaînette à une grosse branche de l'arbre et se l'était nouée sous le cou, ses pieds touchant presque le sol. Auprès de lui, sur un fragment de journal, Confais avait écrit qu'il était las de la vie.

#### 24 mai – Délit de chasse

Un procès-verbal de délit de chasse a été dressé contre un journalier de Gambais, Jules Bachelay, dont le chien a été trouvé poursuivant deux levrauts en plaine.

[L'enquête établit que le collier qui retenait l'animal était trop large. 50 francs d'amende par défaut.](#)

#### 31 mai – Deux contraventions

Un garde-chasse ayant surpris le jeune domestique du Dr Delattre de Gambais, faisant chasser un chien dans la plaine, un procès-verbal fut dressé contre lui, et une enquête ouverte. Au cours de cette enquête, un second procès-verbal pour outrages à la gendarmerie a été dressé contre la maîtresse de maison.

#### 14 juin – Suicide

A plusieurs reprises, M. Jules Flé, cultivateur à la Ferme des Bois, qui souffrait d'une affection chronique, avait tenté de mettre fin à ses jours, aussi était-il l'objet d'une étroite surveillance de la part des siens. Dimanche matin, il se leva dès 4h. du matin avant qu'isl ne fussent éveillés, et nouant ensemble deux lanières de cuir, alla se pendre à une branche d'arbre dans le bois voisin. Sa femme ne découvrit son cadavre que deux heures plus tard ; dans sa poche on a trouvé deux billets écrits au crayon annonçant sa funeste résolution.

#### 26 juillet – Voiture en feu

Le 23 juillet, à 4h. et demi, Mme Achet, fermière aux Grésillons, se trouvait chez elle quand une voiture chargée de trèfle rouge pour graine et placée dans la cour s'enflamma soudain. Aucun secours ne put être apporté, le chargement et la voiture ont été complètement détruits, les dégâts sont estimés à 420 francs. On ignore comment cet incendie a pu prendre naissance.

#### 2 août – Délit de chasse

Au cours d'une enquête à laquelle ils ont procédé ces deux derniers jours à Gambais, les gendarmes de Houdan ont été amenés à savoir que trois jeunes gens de Gambais, Clément Daune et son frère Paul, et Joseph Morvan, avaient été à plusieurs reprises à l'affût, la nuit dans les bois. Un procès-verbal de délit de chasse a été dressé contre chacun d'eux.

[Morvan sera condamné à 50 francs, les frères Daune à 100 francs et leur fusil confisqué.](#)

#### 23 août – Cambriolage

Mme Vve Lecoq, ménagère à Gambais, a quitté depuis peu sa maison au hameau du Boulay, pour habiter avec sa mère à Perdreauxville. Entrant chez elle le 14 août, elle trouva ses vêtements et son linge épars sur le plancher. Un cambrioleur avait visité l'habitation et s'était emparé de trois draps, de taies d'oreillers, de deux chemises, d'une montre d'homme, de deux chaînes et d'une boîte contenant six couteaux de table. Aucun indice n'a pu mettre la propriétaire sur la trace du voleur.

#### 4 octobre – Querelle féminine

En revenant des champs, mardi, Mme Denouel, du hameau du Boulay, rencontra sur la route Mme Lecoq, celle-ci se précipitant sur elle, lui porta sur la tête trois violents coups de bâton, qui ont produit des blessures présentant une certaine gravité.

#### 20 décembre – Mauvaise action

Auprès de son domicile, M. Eon, journalier à Gambais, avait mis à tremper dans une cuve, 2hl et demi de marc de pommes. Pendant la nuit du 10 au 11, de mauvais plaisants ont culbuté la cuve dont tout le contenu s'est répandu dans la rue.

## 1906

#### 28 février – Un suicide

En pénétrant dimanche dans la matinée dans son grenier à fourrage, Mme Vve Bachelay, du hameau des Bruyères, recula d'effroi ; devant elle se trouvait le corps de sa fille, Mme Geffroy, pendue à une des poutres maîtresses du plancher. Aidée de son fils et d'un voisin, Mme Bachelay coupa la corde et essaya de ranimer le corps, mais déjà la mort avait fait son œuvre. Mme Geffroy se plaignait depuis peu de ressentir de vives douleurs internes ; c'est à ces souffrances et à l'abus de la boisson qu'il faut attribuer sa funeste résolution.

#### 7 mars – Grave accident

Vers 9 h. du soir, vendredi dernier, M. Desponts, marchand de vins en gros à Gambais, voyait rentrer chez lui sans conducteur, son cheval attelé à un baquet chargé de tonneaux vides. Pressentant un malheur, M. Desponts prit sa bicyclette pour refaire la route qu'avait suivi son charretier au cours de la tournée dont il avait été chargé. A 300m. environ du hameau du Boulay, sur la route de Dannemarie, il trouva sur la route le corps du malheureux homme dont la tête avait été écrasée par la roue du baquet. Le charretier, Félix Linocent, 45 ans, était d'une sobriété exemplaire ; il est probable que, monté sur un tonneau, les pieds appuyés sur un autre, il dirigeait son cheval quand, par suite d'une secousse, le fût sur lequel étaient ses pieds roula à terre, Linocent tomba et sa tête passa sous la roue du véhicule ; la mort fut foudroyante. Le corps du malheureux a été ramené à Gambais.

#### 18 avril – Un triste personnage

La semaine dernière, M. Lemoine, cultivateur sortait vers 8h. du soir avec sa femme et ses enfants, pour aller voir des parents demeurant dans le voisinage à Gambais. En rentrant vers 11h. ils trouvaient les volets et la fenêtre du rez-de-chaussée ouverts. Pensant avec raison que des malfaiteurs s'étaient introduits dans leur domicile pendant leur absence, M. Lemoine monta visiter les appartements du premier étage.

A la lueur d'une allumette, il trouva dans la chambre où couchent les enfants, un homme qui voulut fuir mais l'ayant retenu, celui-ci déclara qu'il n'avait rien volé, qu'il était venu seulement pour coucher. Interrogé le lendemain, cet individu, Chevreuil Henri, âgé de 26 ans, a dit que la veille il était ivre et que quand il était dans cet état il lui fallait trouver une femme. Il s'était donc introduit dans la maison pensant en trouver une qu'il aurait possédée de bonne volonté ou de force. Ce vilain personnage a été écroué à la prison de Mantes.

[Condamné à un mois de prison avec sursis.](#)

20 juin - Un incendiaire de 12 ans

«Venez vite patron, le feu est à la ferme », disait tout essoufflé un enfant de 12 ans, Edmond Bourlier, à M. Landelle, cultivateur à Mocsouris, hameau de Gambais, qui fauchait la semaine dernière. Et tout en courant avec lui l'enfant conta qu'un inconnu était entré dans la grange près de laquelle il travaillait, qu'il en était sorti presque aussitôt et que, après son départ des flammes s'étaient élevées entre les tuiles de la toiture. Quand M. Landelle entra dans la cour, le toit s'effondrait et les efforts des pompiers de Gambais, de Bourdonné et de Houdan durent se tourner vers les bâtiments voisins pour les préserver du sinistre qui les menaçait.

Quand le feu eut été maîtrisé on se rendit compte que les dégâts étaient fort importants : 300 bottes de foin, 200 gerbes de paille, une charrette, de nombreux instruments aratoires, représentant ensemble une valeur de 5000 francs, avaient été détruits ; quant aux bâtiments, leur perte pouvait être évaluée à 10000 francs.

Les gendarmes de Houdan ouvrirent une enquête ; ils questionnèrent Edmond Bourlier, lui firent préciser la place qu'il occupait, la façon dont l'inconnu s'était sauvé dans le bois et acquirent bientôt la certitude que l'enfant les trompait ; en vain, M. et Mme Landelle affirmèrent-ils la confiance qu'ils avaient dans leur petit domestique, celui-ci, questionné de la plus pressante façon, ne tarda pas à avouer la vérité.

Ayant aperçu un crapaud dans la cour de la ferme, il s'en était emparé et l'avait apporté dans la grange pour le faire «fumer». Roulant une cigarette l'enfant l'avait introduite dans la gueule du crapaud, puis il avait frotté une allumette, mais un mouvement de l'animal avait envoyé l'allumette dans la paille qui avait aussitôt pris feu, c'est alors qu'il avait imaginé la fable à laquelle les gendarmes n'avaient pas ajouté foi.

Edmond Bourlier fut arrêté ; on le fouilla...sur lui une pièce de 20 francs fut trouvée et il dut avouer l'avoir volée à un des domestiques de la ferme ; on trouva également 4 mouchoirs appartenant à M. Landelle qui n'en pouvait croire ses yeux. Le petit incendiaire, qui est originaire de Chérisy, a été écroué à la prison de Mantes.

18 juillet – Distinction honorifiques

Par arrêté du Ministère de l'Intérieur en date du 30 juin, des médailles et diplômes d'honneur sont accordés aux sapeurs-pompiers qui comptent plus de 30 ans de service et qui ont constamment fait preuve de dévouement.

Masson, Louis-Léon, caporal à la subdivision de Gambais.

Ridréau, Eugène-François, sapeur.

10 octobre – Chasse la nuit en temps prohibé

Ce n'est certes pas un prévenu commode que Louis-Albert David, charron, âgé de 44 ans, qui habite l'un des hameaux de Gambais : il ne veut rien reconnaître du délit qui lui est reproché, poussant l'inconséquence jusqu'à nier la propriété de la casquette qui a été reconnue par tous ses voisins.

Le 26 juillet, peu avant 4h. du matin, deux gendarmes de Houdan en tournée à Gambais, entendaient soudain la détonation d'un fusil dans la direction d'une mare retirée, à peu de distance d'eux, lançant leur monture au galop, ils arrivèrent juste à temps pour voir un homme rentrer rapidement dans une cour. Se plaçant chacun à une issue de l'habitation, les deux gendarmes attendirent qu'il fut 4h. un quart, heure à laquelle ils pouvaient pénétrer légalement dans l'immeuble, prenant soin de ramasser une casquette grise que le chasseur avait perdu dans sa course rapide.

David était déjà à son établi ; à la vue des gendarmes il se troubla, jurant qu'il n'avait jamais tenu un fusil de sa vie ; l'enquête a montré qu'il était détenteur d'un permis de chasse ; il ne put expliquer comment les jambes de son pantalon et ses chaussons avaient pu se mouiller ailleurs que dans les herbes traversées à son retour.

Le tribunal lui inflige 100 francs d'amende et ordonne la confiscation du fusil qu'il évalue à 100 francs.

« Si vous m'enlevez mon fusil, s'écrie David, ce n'était pas la peine que je prenne un permis de chasse ! »

17 octobre – Après boire

Un ouvrier maçon de Gambais, Clément Daune, s'énivre fréquemment, quand il a bu il frappe ses sœurs ; celles-ci, lasses de le supporter, viennent de déposer une plainte contre lui.

24 octobre – Elections

Les électeurs de Gambais sont convoqués pour le dimanche 11 novembre prochain, à l'effet d'élire trois conseillers municipaux en remplacement de MM. Lesprillier, Beau et Veillé, décédés.

7 novembre – Mort subite

M. Flamérian, ayant été nommé récemment instituteur à Gambais, était venu avec sa femme, le 30 octobre, rendre visite à ses beaux-parents qui habitent Gargenville, avant que de rejoindre sa nouvelle résidence. Mercredi, dans la matinée, l'instituteur prit sa motocyclette, sa femme monta en voiture avec son père M. Chandellier, et tous trois prirent la route de Gambais. Ils venaient de quitter Orvilliers où ils avaient déjeuné, quand brusquement Mme Flamérian s'effondra dans les bras de son père, disant : « Je crois que je me trouve mal » ; au moment même elle expirait. Mme Flamérian était âgée de 22 ans ; elle souffrait depuis trois ans des suites d'une pleurésie mais rien ne faisait redouter un tel dénouement. On juge le désespoir de son mari et de son père en constatant l'inutilité de leurs soins pour rappeler à la vie la jeune femme.

14 novembre – Elections municipales

M. Louis Malherbe, charpentier, a été élu conseiller municipal de Gambais, dimanche dernier, par 94 voix sur 187 suffrages exprimés. Le scrutin de ballottage aura lieu dimanche prochain pour les deux conseiller restant à élire.

21 novembre – Elections municipales

Au scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche dernier à Gambais, MM. Emile Masson, charpentier, et Auguste Ravenet, cultivateur, ont été élus conseillers municipaux, par 113 et 107 voix sur 190 votants.

28 novembre – Société républicaine des conférences populaires

Dimanche prochain, 2 décembre, à 2h. et demi, salle des fêtes de la maison Quignon, sous la présidence de M. le Dr Delattre, médecin-inspecteur de la protection des enfants du premier âge, M. Louis Parisot, conseiller général de la Seine, fera une conférence sur Pasteur et Chevreuil, la vie anecdotique et scientifique de ces deux savants, grands bienfaiteurs de l'humanité. L'entrée est gratuite. Les dames sont priées d'assister à cette conférence.

12 décembre – Distinction honorifique

Par arrêté du 30 novembre, M. le Ministre de l'Intérieur a accordé les médailles et diplômes d'honneur aux sapeurs-pompiers qui comptent plus de 30 ans de services et qui ont constamment fait preuve de dévouement. Auchet, Alphonse Toussaint, sapeur à la subdivision de Gambais. Prunier, Louis, sergent à la subdivision de Gambais.

12 décembre – Deux brutes

En sortant du cours d'adultes, lundi soir, un jeune garçon, Théodule Patu, entra au débit Douin, de Gambais, avant de regagner le hameau du Boulay où il habite. Il rencontra là un journalier, Achille Caillé, 17 ans et un ouvrier forgeron, Félix Morrassier, 19 ans, et accepta une consommation avec eux puis partit en leur compagnie. A peu de distance devant eux marchait un ouvrier agricole, Hippolyte Loride, contre lequel Caillé avait un ressentiment particulier ; dès qu'ils furent dehors Caillé se jeta sur Loride, le frappa violemment ; l'ouvrier agricole qui est la bonté même se releva sans rien dire et continua sa route ; pendant le parcours de Gambais à la Vesgre, soit un kilomètre environ, Caillé et Morrassier se jetèrent à maintes reprises sur leur victime, la frappant avec la dernière brutalité. Après avoir traversé la rivière, Loride tenta de se sauver à travers champs, mais bientôt rejoint il fut piétiné par ses agresseurs qui, après l'avoir complètement dévêtu, déchirèrent ses vêtements et ne l'abandonnèrent que quand il ne donna plus signe de vie ; en vain le petit Patu chercha-t'il à défendre l'ouvrier : les deux brutes le menacèrent de lui faire subir les mêmes mauvais traitements.

Arrivés devant chez eux, Caillé et Morrassier firent demi-tour, et allèrent piétiner à nouveau la victime toujours évanouie ; Loride regagna son domicile au milieu de la nuit.

Le lendemain matin, les deux agresseurs interrogés firent des aveux complets. Morrassier qui avait manifesté l'intention de quitter Gambais a été mis en état d'arrestation.

## 1907

13 mars – Société républicaine des conférences populaires

Dimanche prochain, 17 mars, salle des fêtes de la maison Quignon, sous la présidence de M. Vasseur, conseiller municipal, M. Georges Moitet, officier du mérite agricole, licencié es-sciences, ancien conseiller départemental de la Seine, fera une conférence sur *République et Patrie*.

L'entrée est gratuite. Les dames sont priées d'assister à cette conférence.

2 octobre – Bois incendiés à Gambais

Vendredi vers midi, un incendie s'est déclaré dans un bois de sapin, à la plaine des Bruyères, propriété de M. le Marquis de Labriffe ; après deux heures de travail des sauveteurs accourus, le sinistre a pu être circonscrit, 150 ares environ de bois ont été détruits. Les dégâts sont estimés à 500 francs. Il est probable que cet incendie aura été causé par l'imprudance d'ouvriers qui auront laissé du feu dans une cabane leur servant d'abri, édiflée à l'endroit même où l'incendie a pris naissance.

9 octobre – Un vol

Au cours de la nuit de samedi à dimanche, 200 litres de poires environ ont été volés au préjudice de Mme Vve Maurin.

## 26 février – Une plaisanterie qui finit mal

Sortant dimanche dernier, vers 7h., du café Quignon, un jeune homme, Abel Champagne, ne trouva plus sa bicyclette laissée sur le trottoir quand il était entré dans le débit. En compagnie d'un camarade il se mit à la recherche de la machine qu'il trouva bientôt dans la cour de M. Debras, boulanger. « Savez-vous qui l'a mise là ? » questionna-t'il. Le boulanger entra dans une violente colère, « est-ce que tu te figures que c'est moi qui l'ai prise ? » et aussitôt gifles et coups de pieds tombèrent dru comme grêle sur le malheureux Champagne, que Mme Debras dut protéger. Rentré chez lui, le jeune homme reçut les soins du Dr Delattre qui lui a interdit de quitter le lit.

## 9 mai – Elections municipales

306 inscrits, 264 votants ;

M.M. Marquis de Labriffe, 195 ; Rouillier, maire, 170 ; Robert, 155 ; Olivier, 151 ; Masson, 141 ; Ravenet, 140 ; Pitou, adjoint, 137 ; Robert, 135 ; Vasseur, 132 ; 3 ballotages.

## 13 mai – Elections municipales

306 inscrits, 245 votants ;

MM. Auché, 122 ; Bault, 118 ; Malherbe, 116.

## 20 mai – Elections municipales

M. Roullier a été réélu maire par 9 voix (3 bulletins blancs). M. Pitou a été réélu adjoint par 11 voix.

## 17 juin – Nos pompiers

Au concours de Trappes, qui a eu lieu le dimanche 7 juin, la subdivision de Gambais, manoeuvrant sous le commandement de M. le sous-lieutenant Fleury, a obtenu les récompenses suivantes : le prix d'honneur de tir ; le premier pour la tenue ; manoeuvre, 2<sup>e</sup> prix ; matériel, 2<sup>e</sup> prix ; théorie appliquée, 2<sup>e</sup> prix.

En outre, le sous-lieutenant Fleury a obtenu le 2<sup>e</sup> prix de stratégie comme officier, et la même récompense comme sous-officier a été décernée au sergent Prunier. Nos plus sincères félicitations à ces soldats du devoir.

## 2 septembre – Fausse accusation

Un cultivateur de Gambais, Louis Ravenet, se présentait samedi à la gendarmerie de Houdan et portait contre son voisin, M. Socrate Régis, tailleur d'origine grecque en villégiature à Gambais, une grave accusation : Régis était un braconnier de profession et Ravenet l'avait vu tenant un faisan qu'il venait de capturer. Aussitôt les gendarmes partirent, Régis surpris les pria de lui-même de visiter sa maison ou rien d'anormal ne fut trouvé ; mais Ravenet veillait, il insista pour que les gendarmes se rendissent près d'un buisson voisin, ou effectivement un faisan fut découvert...encore chaud, tué depuis 10 minutes à peine et sec bien qu'il plût à torrent depuis le commencement de la perquisition. Il a été facile de voir que le faisan venait d'être déposé par une femme qui n'avait pas eu le temps de se sauver du pré de Ravenet, mitoyen de la propriété Régis ; et d'autre part des pièges ont été découverts chez Ravenet qui s'est vu dressé un procès-verbal pour capture d'un faisan à l'aide d'une mue et fausse déclaration à la gendarmerie.

## 14 octobre – Inauguration d'un groupe scolaire à Gambais

Dimanche avait lieu dans cette charmante commune, l'inauguration du nouveau groupe scolaire dont la construction a amené la fermeture de l'école congréganiste.

Sous la conduite de M. Roullier, maire, entouré de son conseil municipal, les personnages officiels ont visité les locaux, spacieux et bien aménagés, malheureusement peu mis en valeur par leur situation dans une rue retirée et un peu étroite. Des compliments ont été adressés à l'architecte, M. Gauthier, et aux entrepreneurs.

A midi un banquet très heureusement servi par le maître Tasserie, réunissait sous la présidence de M. Gaillard, sous-préfet, M.M. Poirson et de Courcel, sénateurs ; M. Ferdinand Dreyfus ancien député ; M.M. Réant et Parceau, conseillers d'arrondissement ; M. l'Inspecteur primaire ; M.M. les maires d'Osmoy, de Mulcent, de Condé, un certain nombre d'instituteurs du canton ; les conseillers municipaux et les autorités de Gambais.

Au dessert, après une allocution de M. Roullier, à laquelle M. de Courcel a finement répondu, M. Poirson, en termes très heureux, s'est félicité de se retrouver avec ses anciens collaborateurs les maires du canton de Houdan et dans une chaleureuse improvisation il a parlé de l'œuvre républicaine et de la grandeur de la France. Après lui, M. Ferdinand Dreyfus a salué ses anciens amis et voisins du canton de Houdan, il a rappelé ce que le parti républicain attendait de l'Ecole laïque et de nos dévoués instituteurs.

M. le Sous-préfet a pris ensuite la parole pour féliciter le Conseil municipal des sacrifices consentis pour l'édification de ce bâtiment confortable. Faisant allusion à la fermeture de l'école congréganiste, il a fait acclamer l'œuvre de l'Ecole publique « qui fait de vos enfants plus que des hommes, -des citoyens ! ».

Avant le banquet, après une charmante aubade et une revue très réussie des Sapeurs-pompiers, les personnages officiels avaient visité en détail l'École d'aviciculture où ils ont reçu d'intéressantes explications de M. Roullier, directeur, et du personnel de l'École.

## 1909

### 10 février – Nécrologie

Dimanche dernier ont eu lieu à Gambais, au milieu d'un grand concours de la population, les obsèques de M. Georges Bréant, buraliste et correspondant du chemin de fer de l'Ouest. Les cordons du char funèbre qui disparaissait littéralement sous l'amoncellement des couronnes et des fleurs apportées de toutes parts, étaient tenus par M.M. Pelletier, receveur buraliste, Doineau, Brochard et vaux, amis personnels du défunt ; le deuil conduit par M. Auché, conseiller municipal, son beau-père, et les membres de la famille ; la section des sapeurs-pompiers, sous le commandement de M. le lieutenant Fleury, formait la haie.

Notre regratté concitoyen enlevé si précocement à l'âge de 30 ans, avait eu des débuts très modestes, mais grâce à son activité et à sa haute intelligence, en peu de temps s'était acquis une situation commerciale enviable. Nous adressons à Mme Georges Bréant ainsi qu'à sa famille si cruellement éprouvée, nos sincères condoléances.

### 14 avril – Mariage

On annonce le mariage de Melle de Labriffe, fille du Marquis de Labriffe, conseiller général du canton de Houdan et de la Marquise née d'Estampes, avec le Comte Philippe de Sainte Marie d'Agneau, lieutenant au 26<sup>e</sup> Dragons.

### 5 mai – Suicide

Surpris de ne pas voir sa femme à l'heure du déjeuner, le 26 avril ; M. Lebette, rentier à Gambais, s'inquiéta ; Mme Mathilde Lebette, qui était âgée de 70 ans, souffrait en effet de névrose depuis 3 ans et avait maintes fois manifesté le désir d'en finir avec l'existence. Parcourant la maison, le vieillard découvrit sa malheureuse épouse pendue à une barre servant à la fermeture des portes de la grange. Le Dr Berrier de Houdan a délivré le permis d'inhumer.

### 8 septembre – Fête de famille à Gambais

Charmante réunion, mercredi dernier 1<sup>er</sup> septembre, au domicile de M. Vasseur ; on y fêtait le 75<sup>e</sup> anniversaire du sympathique conseiller municipal. Grâce à l'amabilité de Mmes Héron et Alphonse Vasseur, les distinguées fille et belle-fille de l'auguste vieillard, toujours vert et encore plus jeune que jamais, quelques intimes étaient conviés à ces agapes de la famille et du cœur.

Après les compliments et souhaits d'usage, notre confrère Léon Petit a prononcé une charmante allocution, dans laquelle il a retracé l'existence comme la vie si bien remplie de celui dont on célébrait l'anniversaire, qui, depuis, 1874, a sans cesse vu son mandat se renouveler et aussi, dans la magistrature communale, a deux fois porté l'écharpe aux glands d'argent.

Une surprise était réservée aux invités ; à l'issue du repas, une matinée lyrique avait été organisée ; chacun a pu apprécier le dilettantisme de M. Vasseur, car le violon ne possède aucun secret pour lui.

Dans la journée, un grand nombre de personnes sont venues se joindre à la famille et aux invités, apportant leurs félicitations. Le beau vieillard, visiblement touché par tant de marques de sympathie avait un mot aimable pour tous.

Comme nos concitoyens, le *Journal de Mantes* exprime ses meilleurs vœux et souhaits à ce républicain de la veille qui, aussi à Gambais, est le champion du travail du devoir et le vétéran de la démocratie.

Sylvie Gérault-Le Rouzic

[zylvy@free.fr](mailto:zylvy@free.fr)

Si questions ou précisions, à votre disposition.

